

REPUBLIQUE FRANÇAISE. — MAIRIE DE ROANNE

CONSTRUCTION DU LYCÉE DE GARÇONS

ADJUDICATION DES TRAVAUX DE PLOMBERIE D'EAU ET DE GAZ

LE MAIRE DE LA VILLE DE ROANNE,

Donne Avis: Que le **JEUDI 26 SEPTEMBRE PROCHAIN**, à dix heures du matin, dans la Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des Travaux de PLOMBERIE, d'EAU et de GAZ pour la construction du LYCÉE DE GARÇONS.

Ces travaux sont évalués à . . . **37,095,50** | **38.950,00**
Somme à valoir pour imprévu. **1.854,50**
Cautionnement. . . . **1.800 fr.**

ADJUDICATION L'adjudication aura lieu le jeudi 26 septembre prochain, à dix heures du matin, dans la Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, à Roanne. Elle sera ouverte à tous les entrepreneurs de plomberie, d'eau et de gaz, qui voudront concourir à la construction du lycée de garçons. Les soumissions doivent être déposées au secrétariat général de la mairie, le mardi 24 septembre, à midi, et être accompagnées d'un cautionnement de 1.800 francs. Les soumissions non cachetées ne seront pas admises. Les entrepreneurs doivent se procurer au secrétariat général de la mairie, les plans, devis, cahiers des charges, bordereaux des prix, etc., qui leur sont remis gratuitement. Les soumissions doivent être adressées au maire de la ville de Roanne, par la voie de la poste, le mardi 24 septembre, à midi, et être accompagnées d'un cautionnement de 1.800 francs.	FORME DE SOUMISSION Les soumissions doivent être déposées au secrétariat général de la mairie, le mardi 24 septembre, à midi, et être accompagnées d'un cautionnement de 1.800 francs. Les soumissions non cachetées ne seront pas admises. Les entrepreneurs doivent se procurer au secrétariat général de la mairie, les plans, devis, cahiers des charges, bordereaux des prix, etc., qui leur sont remis gratuitement. Les soumissions doivent être adressées au maire de la ville de Roanne, par la voie de la poste, le mardi 24 septembre, à midi, et être accompagnées d'un cautionnement de 1.800 francs.	DEPOT DE GARANTIE Les soumissions doivent être accompagnées d'un cautionnement de 1.800 francs, qui sera remis au maire de la ville de Roanne, le mardi 24 septembre, à midi. Ce cautionnement sera restitué à l'entrepreneur, après l'adjudication, si celui-ci n'est pas adjudicataire. Si l'entrepreneur est adjudicataire, ce cautionnement sera versé à la caisse de la ville de Roanne, et sera affecté à la garantie de l'exécution des travaux.
---	--	---

Les Plans, Devis, Cahiers des charges, Bordereaux des Prix, etc., sont déposés au Secrétariat général de la Mairie où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures à midi, et de 2 heures à 5 heures, jusqu'au jour de l'adjudication.

MODÈLE DE SOUMISSION

Le Maire,
Antony AUBOYER.

Roanne. — Imprimerie J. DUMAS, rue Ste-Elisabeth, 76.

Affiche. Adjudication des travaux de plomberie et de gaz. (1889)

Référence du document reproduit :

- **Affiche. Adjudication des plomberies d'eau et de gaz (AC Roanne. Série M : 1 M 51/8)**
Affiche. Adjudication des plomberies d'eau et de gaz / Roanne : 15 août 1889.
Papier, impr. méc. (AC Roanne. Série M : 1 M 51/8).
AC Roanne : 1 M 51/8

IVR82_20134201171NUCAB

Rhône-Alpes, Loire, Roanne, rue Jean-Puy

Manoir de Chênevoux, puis collège de jésuites, puis école centrale, puis lycée de garçons, actuellement lycée d'enseignement secondaire
Jean-Puy IA42003303

Auteur de l'illustration (reproduction) : Pascal Lemaître

Auteur du document reproduit : auteur inconnu

Date de prise de vue : 2013

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives
communales de Roanne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation